

COMMUNE DE SAUBENS



Département de la Haute-Garonne

N°2023/44

**Objet : signature
convention chantier
« école projet tutoré » avec
l'EPLEFPA de Toulouse
Auzeville**

en exercice : 19
Présents : 12
Votants : 16
Exprimés :
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de
SAUBENS compte tenu de la
transmission
à la Sous-préfecture le
et de la publication le

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 031-213105331-20231214-202344-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, LAHANA Agnès, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine

MM BERGIA Jean-Marc, BONNET Benoît, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MARSAC Alain, PEYRIERES David

Procurations :

Mme GARY Isabelle à Mme CARISTAN Carole
Mme ZIOUANI Mahjoubà à Mme PENNEROUX Béatrice
M MERCI Bernard, à M. MALAVAL Claude
M. GUILLEMET Olivier à Mme LAHANA Agnès

Absents :

MMES JEANNOT Valentine et NADEAU MASSON Tiphaine

Secrétaire de séance : M. HETREUX Denis

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune avait approuvé la signature d'une première convention « école projet tutoré » concernant la gestion différenciée des espaces verts communaux, pour l'année scolaire 2022/2023.

La signature d'une nouvelle convention avec la FPCA - Formation Professionnelle et Continue d'Apprentissage - de Toulouse Auzeville est proposée cette année, toujours sur la thématique de l'entretien raisonné des espaces verts communaux. Il s'agira notamment de définir un plan de désherbage à l'échelle communale.

Les études et travaux qui seront réalisés après accord de la Commune de Saubens correspondent aux compétences à acquérir par les étudiants et stagiaires dans le cadre de leur formation à savoir notamment :

- étude des espaces verts communaux : inventaire des plantations, des essences et état des aménagements ;
- étude des besoins (demande) et des moyens (humains, matériels, financiers) ;
- proposition d'un plan de gestion des espaces verts communaux en tenant compte des spécificités du projet et de son contexte,
- classification, objectifs à atteindre ;
- fiches action et prescriptions techniques ;
- planning d'intervention : prévisionnel et phasage ;
- supports et outils de communication ;
- communication et image de la structure

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Le Maire à signer ladite convention.

Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 18 décembre 2023



Le Maire,

JM BERGIA

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 031-213105331-20231214-202344-DE



CONVENTION CHANTIER - ECOLE PROJET TUTEURE

La présente convention a pour objet de définir les modalités pédagogiques et financières entre les soussignés :

L'EPLEFPA de Toulouse Auzeville - FPCA

2, route de Narbonne – 31326 CASTANET TOLOSAN Cedex -

N°SIRET : 19311262000011 Déclaration d'activité centre de formation : 73 31 P0021 31

Tel : 05 61 00 99 80 – Courriel : christelle.martin@educagri.fr

Représenté par Mr Nicolas BASTIE, Directeur de l'EPL de Toulouse Auzeville, Pierre VIRMONT, Directeur FPCA Toulouse Auzeville et François PIPERAUX, directeur adjoint FPCA Toulouse Auzeville

Et la Commune de Saubens - 1 place Géraud LAVERGNE, 31600 SAUBENS

N°SIRET : 21310533100010

Tél : +33 5 61 56 89 75 - Courriel : contact@mairie-saubens.com

Représentée par M. Jean-Marc BERGIA, Maire

Article 1 : Objet de la convention

La Commune de Saubens et la FPCA de Toulouse Auzeville conviennent de conduire ensemble un projet visant à la réalisation d'une étude :

- d'une part dans une démarche pédagogique visant à permettre à la FPCA de disposer d'un champ d'expérimentation pour ses étudiants LPP (Licence professionnelle Paysage).
- et d'autre part dans **une démarche professionnelle conduite par la Commune de Saubens dont les missions sont de satisfaire les besoins quotidiens de la population : état-civil, urbanisme et logement, écoles et équipements, activités culturelles, santé et aide sociale...**

Article 2 : Nature de l'action

La FPCA interviendra dans le cadre strict lié aux formations relevant du domaine du Paysage inclus dans le référentiel de la Formation Licence Professionnelle Droit, Économie, Gestion, mention Aménagement paysager : conception, gestion, entretien, parcours type Administration et gestion des entreprises du Paysage. Si une autre formation devait intervenir notamment lors d'une étape de réalisation ultérieure du projet, la présente convention ferait l'objet d'un avenant.

Article 3 : Encadrement

Les groupes d'apprenants seront encadrés par les formateurs salariés des centres qui interviennent dans le cadre de la formation citée à l'article 2. La coordination du projet est assurée au sein de la FPCA de Toulouse Auzeville par **Christelle MARTIN**, coordinatrice LPP.

Au sein de la structure du commanditaire, la coordination sera assurée par :

- Mildred RICHARD GROSS : Directrice Générale des Services,
- David LAMBERT : adjoint en charge du cadre de vie et des relations avec les associations.

Article 4 : Durée de la convention

Année scolaire **2023-2024** La présente convention pourra être résiliée par chacune des parties, par LRAR moyennant un préavis d'un mois.

Article 5 : Étude

Les études et travaux qui seront réalisés **après accord de la Commune de Saubens** correspondent aux compétences à acquérir par les étudiants et stagiaires dans le cadre de leur formation à savoir notamment :

- **étude des espaces verts communaux : inventaire des plantations, des essences et état des aménagements ;**
- **étude des besoins (demande) et des moyens (humains, matériels, financiers) ;**
- **proposition d'un plan de gestion des espaces verts communaux en tenant compte des spécificités du projet et de son contexte,**
- **classification, objectifs à atteindre ;**
- **fiches action et prescriptions techniques ;**
- **planning d'intervention : prévisionnel et phasage ;**
- **supports et outils de communication ;**
- **communication et image de la structure**

Article 6 : Engagement des parties

- La FPCA
 - s'engage à prendre toutes les dispositions pour que l'étude soit réalisée dans les meilleures conditions professionnelles..
 - est titulaire d'un contrat d'assurance des établissements d'enseignement garantissant la responsabilité civile des activités organisées.
 - s'engage à assurer une restitution orale et écrite de l'étude auprès du commanditaire selon un calendrier prévisionnel, **le 26 janvier 2024 en restitution intermédiaire et 6 ou 7 juin 2024 en restitution finale.**

- La Commune de Saubens :
 - s'engage à se rendre disponible pour répondre aux questions des apprenants et des formateurs ; le coordinateur assurera la communication entre les deux parties ;
 - s'engage à fournir les documents nécessaires à l'étude technique et à l'étude de faisabilité ;
 - s'engage à être présente à toutes les restitutions (intermédiaires et finales).

Article 7 : dispositions financières

Aucune disposition financière n'est à prévoir.

Article 8 : Communication

Les parties se concerteront pour déterminer les actions de communication pouvant découler du présent chantier école Projet tuteuré.

Article 9 : Confidentialité

La confidentialité concerne les informations et données relatives à la structure demandeuse ainsi que celles de ses adhérents ; aucune divulgation externe de ces informations, données ainsi par les étudiants ne sera possible par quelque manière que ce soit.

Elle durera pendant toute la durée du projet tuteuré et postérieurement.

A Saubens, le 19/12/2023

A Auzeville, le 16/09/2022

Jean-Marc BERGIA
Maire de Saubens



Pierre VIRMONT
Le Directeur de la FPCA

Nicolas BASTIE
Le Directeur de l'EPL

François PIPERAUX
Le Directeur adjoint de la FPCA

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 031-213105331-20231214-202344-DE